

Plan d'action de reprise d'activité de la DGAFP

La DGAFP a réussi à maintenir la continuité de ses activités pendant la période de confinement, en basculant l'ensemble de ses 170 agents en télétravail, sous des modes parfois dégradés puisque son activité repose en grande partie sur l'animation des employeurs publics et la concertation avec les organisations syndicales.

Ont pu être privilégiés pendant cette période :

- La définition de la doctrine RH du confinement dans des conditions d'urgence et de forte réactivité (ordonnances, télétravail, ASA, congés, droit de retrait, dialogue social, continuité des contrats, situation des écoles de service public, accès à la formation à distance)
- La poursuite des activités de transformation de la fonction publique (publication de plusieurs DCE, participation aux sections du CE)
- L'avancement en temps masqué des grands chantiers liés à la reprise.

1/ Les équipes de la DGAFP ont été fortement mobilisées par le PCA

Le plan de continuité de l'activité s'est déployé tout au long de la période de confinement. Il mobilise l'ensemble des agents, tous placés en télétravail ou en travail à distance.

Ont été particulièrement mis à contribution pendant la période de confinement, les entités suivantes recensées dans le cadre du PCA. S'agissant des sujets directement liés à la gestion de crise pandémique, toutes les sous-directions et la plupart des bureaux de la DGAFP sont sollicités, notamment :

- Bureau du statut général, de la diffusion du droit et du dialogue social
- Bureau du recrutement et des politiques d'égalité et de la diversité
- Bureau de la formation professionnelle tout au long de la vie
- Bureau de la gestion prévisionnelle, des filières métiers et de l'accompagnement professionnel
- Bureau de la politique salariale et des rémunérations
- Bureau de l'encadrement supérieur et des politiques d'encadrement
- Bureau de l'organisation, des conditions et du temps de travail
- Bureau de la protection sociale et des retraites.

La Mission communication a également été largement mise à contribution pour diffuser les informations nécessaires. De même que le bureau des ressources pour assurer le bon fonctionnement de la direction, sur le plan RH et informatique notamment.

Cette mobilisation a permis à la fois de publier les textes qui ont été demandés pour la gestion de la crise, de répondre aux employeurs par de multiples fiches ou Q/R et d'assurer un dialogue social certes plus limité mais néanmoins réel, tout en consultant le Conseil d'Etat sur plus de six décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique pendant cette période.

2/ Conditions de reprise d'activité

Le retour des agents et la reprise des travaux à partir du 11 mai doivent permettre de remonter en puissance progressivement sur ces différentes missions et sur les activités essentielles de la DGFIP.

Les principes sont les suivants :

- le respect des consignes de distanciation et de protection des agents ;
- le maintien en télétravail des agents qui n'ont pas besoin d'être présents et, si les consignes sanitaires le permettent, le basculement vers des formes de télétravail partiel sur une partie de la semaine ;
- la poursuite de la montée en puissance du télétravail, en améliorant les conditions d'équipement ;
- un retour progressif avec des cibles plafond de présence maximale au moins jusqu'en septembre 2020.

Le suivi de la reprise d'activité s'appuiera sur un document de référence : le plan de reprise d'activité (PRA) définissant les activités indispensables et les activités prioritaires.

La direction n'a pas accumulé de stocks de dossiers à résorber en raison du très fort engagement des équipes. Certains dossiers nécessitant un fort portage politique et des concertations approfondies ont cependant pris du retard dans leur déploiement : derniers textes de la loi de transformation publique, préparation des ordonnances, réforme de la haute fonction publique...

3/ Activités à reprendre prioritairement

La reprise d'activité concernera surtout un réamorçage progressif de modes d'interaction plus classiques avec nos partenaires et le développement de modes innovants à distance.

A l'égard des ministères, un format récurrent nouveau sera défini pour animer le comité des DRH, dont le travail sera particulièrement nécessaire pour coordonner le volet RH de la reprise d'activité au plan interministériel.

Une concertation sur les modalités d'organisation du dialogue social dans cette période particulière permettant d'organiser des concertations dématérialisées et de faire évoluer l'agenda social en fonction de la conjoncture sanitaire et de prioriser les chantiers apparaît nécessaire.

Plus fondamentalement, au-delà des activités récurrentes, la direction est caractérisée par un très grand nombre de chantiers qui supposeront une priorisation politique, selon l'évolution des possibilités progressives de retour à un fonctionnement présentiel plus classique.

A ce stade, les activités identifiées comme prioritaires sont :

- la gestion des recrutements avec l'ensemble des ministères
- la finalisation des textes qui fixent le cadre futur du dialogue social issu de la loi de transformation de la fonction publique (création des CSA/CSE/CST et regroupement des CAP)
- la structuration d'un agenda social « réaliste » jusqu'à la fin de l'année
- la relation avec les ministères sur l'ensemble des sujets RH qui font intervenir la DGAFP, souvent en lien avec la DB.

4/ Modalités de concertation et d'association de l'encadrement, des agents dans leur ensemble et des organisations syndicales.

Comme pour la gestion de crise, l'association des encadrants et des agents sera assurée :

- à tous les niveaux de décision : réunions des instances de direction (CODIR, COMEX)
- mise en œuvre des principes du PRA dans toutes les unités de travail en appliquant les consignes transverses,
- chaque entité de la direction (service, SD...) définira concrètement les modalités pratiques de reprise d'activités des agents (modalités du présentiel, du télétravail, télétravail partiel, moments de coordination des équipes) selon le cadrage général,
- perspective d'un séminaire réunissant tous les agents pour faire le bilan du PRA dès que les consignes sanitaires le permettront.

Le dialogue social s'inscrira dans le dialogue social des MEF organisé par le Secrétariat général, notamment dans le cadre des instances consultatives, en veillant à informer les organisations syndicales de la direction.